

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 27 janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 03/2025

Objet : Autorisation des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent

Secrétaire de séance :

M. Anthony BRAVIN

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, ~~Mme Sylvie DEVILLERS~~, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, ~~Mme Anne DELHORS~~, M. Karim YAHIA TENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, M. Damien TENRET, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, ~~Mme Patricia GUCCIONE~~, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, Mme Marie-Yolande SOUVART, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, ~~M. Gérard MARCEAU~~, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, Mme Valérie KRUG, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Arnaud BEAUQUEL
Mme Nadia TERKI à Mme Malika TERTAG
Mme Sylvie DEVILLERS à Mme Marie-Yolande SOUVART
M. Bernard DELBECQUE à M. Karim YAHIA TENE
Mme Anne DELHORS à Mme Marina MORESCHI
Mme Caroline TACQUENIER à M. Serge LEBLANC
Mme Patricia GUCCIONE à M. Henri MOTHY
Mme Nathalie GARIN à Mme Véronique LONA
Mme Cathy LEPORCQ à M. Freddy ERIBON
M. Abderrazak ABDELLI à Mme Luisa KHENTACHE
M. Gérard MARCEAU à M. Damien TENRET

Il est rappelé à l'Assemblée que, selon les dispositions de l'Article L 1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal peut, par délibération, autoriser jusqu'à l'approbation du Budget Primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la Section d'Investissement du Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'adopter cette disposition qui permet à la collectivité d'honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du Budget Primitif, et d'assurer la continuité du service public, dans la limite des crédits suivants :

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Crédits ouverts BP 2024</u>	<u>Montants autorisés avant le vote du BP 2025</u>
20	Immobilisations incorporelles	428 609,04 €	107 152,26 €
204	Subventions d'équipements versées	589 563,80 €	147 390,95 €
21	Immobilisations corporelles	5 794 448,86 €	1 448 612,22 €
23	Immobilisations en cours	1 291 553,09 €	322 888,27 €
Total des montants autorisés avant le vote du BP 2025			2 026 043,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

A l'unanimité

Adopte les dispositions de l'Article L 1612-1 du CGCT, permettant d'honorer les engagements financiers de la Commune et d'assurer la continuité du service public, en autorisant jusqu'à l'approbation du Budget Primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à la Section d'Investissement du Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le tableau annexé.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE *110*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...
et de la publication ou la notification le .../.../...
Le Maire*

